



# annulation d'un Contrat Construction Maison Individuelle

Par rouaux, le 20/02/2009 à 12:55

Bonjour,

Je prends contact avec une société de construction de maison individuelle pour faire un avant projet (envoie d'un mail début décembre 2007) nous avons donc rendez vous le 14 décembre 2007 mais à la fin de l'entretien le commercial me stipule que si je veux garantir le prix pour 2008 il me fait signe un CCMI et que de toute façon il existe des conditions suspensives (refus de financement, etc...)

Je fais une étude de financement auprès de divers banque (mon taux d'endettement ne devait pas dépasser 30% pour pourvoir bénéficier des prêt 1% et patronal) dès le début je me suis aperçu que mon endettement dépassé les 30%, j'ai donc par courrier avertis le constructeur que je ne pouvais travailler avec lui puisque mon endettement dépasse les 30% et par conséquent je n'aurais pas eu les prêts 1% et patronal.

Quelque mois après je reçois un appel sur mon portable me demandant ou j'en étais dans mon projet, j'explique à ce Monsieur que je fais bâtir mais avec un autre constructeur (plan financement accepter en dessous des 30% d'endettement) la dessus il me rétorque que je ne peux pas car j'ai un CCMI.

Que dois-je faire, d'avance merci.

Cordialement